

Activités de groupe – Soutien psycho-social

Nous ne vous laissons pas seul dans les moments difficiles de votre vie et en cas de problèmes personnels. Très compétents, nos spécialistes vous conseilleront gratuitement et discrètement puisqu'ils sont soumis au secret professionnel et quelle que soit votre situation :

Dans le cadre d'une consultation dans un centre, nous sommes à votre écoute et répondons à vos questions sur les sujets suivants :

- > Tensions familiales et problèmes relationnels > Appréhender un décès > Organisation du temps libre
- > Gestion des crises > Autres problèmes personnels

EMS Rechercher un établissement : 021 316 52 21 mail : info.dgcs@vd.ch

Direction générale de la cohésion sociale Avenue des Casernes 2 1014 Lausanne

Réseau santé Vaud BRIO

Région Lausanne : www.rsrl 021 341 72 50

Rue du Bugnon 4 1005 Lausanne

Nord vaudois et de la Broye : www.rsnb 024 424 11 00

En Chamard 55 A 1442 Montagny-près-Yverdon

Réseau Santé la Côte : www.rslc 021 822 43 20

Z.A. La Pièce 1 Bâtiment A5 c/o Ichibani 1 1800 Rolle

Réseau Santé Haut-Léman : www.rshl 021 967 22 67

Réseau Santé Haut-Léman Espace Santé Rennaz Route des Tilles 6a 1847 Rennaz

Les établissements médico-sociaux ne tiennent en principe plus de liste d'attente ou de réservation. Lorsqu'il y a besoin d'un placement, c'est le Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) de chaque RESEAU DE SOINS de votre domicile qu'il faut contacter.

Il tient à jour la liste des offres et demandes de placement.

AVIVO Vaud Association de défense et de détente des retraités

AVIVO Vaud: place Chauderon 3 (rez inférieur), 1003 Lausanne, tél. 021 320 53 93

- > L'AVIVO, défend l'AVS et se bat pour son amélioration afin de permettre à toutes les retraitées et retraités présents et futurs de vivre dignement. Elle entretient des relations avec les autorités tant au niveau fédéral, cantonal que communal.
- > Intervient et prend position dans le domaine social tout en restant neutre sur le plan confessionnel et partisan.
- > Offre à ses membres l'occasion de pratiquer des activités de loisirs, festives et culturelles.
- > Facilite les initiatives individuelles et collectives en matière de loisirs.
- > Informe et aide les personnes rencontrant des difficultés administratives, notamment pour remplir les déclarations d'impôts.

La Centrale des solidarités mis en place en avril 2020.

Les personnes qui se sentent isolées ou démunies dans une situation de leur quotidien peuvent appeler la Centrale des solidarités au 0800 30 30 38 (appel gratuit)

Cette hotline vous accompagne vers des aides existantes:

la livraison de courses ou de repas - le transport chez le médecin ou à la pharmacie en cas de mobilité réduite - un accompagnement en cas de handicap - un soutien aux proches aidant·e·s - une aide dans les tâches ménagères - la garde d'enfants - la promenade du chien en cas d'isolement ou quarantaine - orienter les personnes en cas d'autres besoins - rassurer et écouter les personnes et garder un lien par des contacts téléphoniques

Comptes bancaires

Le détenteur d'un compte de dépôt, de papiers-valeurs, peut donner à une ou plusieurs personnes le droit de disposer de ses biens. Il devra déposer auprès de sa banque une procuration valable au-delà du décès. Si aucune procuration n'a été déposée, les survivants peuvent avoir des ennuis, car jusqu'à la levée des avoirs bloqués, il n'est pas possible de retirer de l'argent et cela peut durer parfois un certain temps. Une procuration valable ne donne pas droit de disposer sans restriction un retrait d'argent. En général il est possible de disposer de la somme nécessaire pour l'entretien courant et pour régler les frais liés au décès.

Votre institut financier vous renseignera.